

GENERALES DE VENTE

Agence karma

Article 1 - Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le client des conditions générales de vente énoncées ci-après, sans préjuger d'éventuelles conditions particulières faisant l'objet d'un accord entre l'Agence Karma et le Client

Article 2 - Prestations – L'Agence Karma. met à la disposition du Client, l'ensemble de ses services : Etudes et conseil Réalisation de campagnes media Marketing services Communication institutionnelle Communication interactive Communication écrite, Print, web, relations publiques, Communication événementielle.

Article 3 - Commande - Tous les travaux engagés par l'Agence Karma et entraînant une dépense aux frais du Client feront l'objet de devis préalables, estimant leur montant hors taxes. L'exécution des travaux n'intervient qu'après approbation du Client. Un bon de commande ou un devis signé par le client tient lieu de commande, sauf clause particulière expresse. Dans le cas où le Client déciderait de modifier, de rejeter, d'annuler ou d'interrompre un travail en cours ou un contrat, l'Agence Karma lui indiquera les dédits et les remboursements résultant de ce changement et ceci, de telle sorte que le Client puisse prendre sa décision en toute connaissance de cause. L'Agence Karma. ne saurait en aucun cas, encourir la moindre responsabilité pour les annulations ou changements décidés par le Client après approbation du devis.

Article 4 - Prix - Le prix de vente s'entend départ des locaux du vendeur, ou de l'un de ses fournisseurs (imprimeur, etc.). Le prix de vente est exprimé en euros hors taxes. Les prix figurant dans les catalogues, brochures ou matériel promotionnel ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment. Le prix indiqué sur la facture sera obligatoirement le prix de vente. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de différence de prix entre un prix indiqué sur du matériel promotionnel ou prestation annuel (prix variable selon l'année en cour) et le prix figurant sur la facture. Le client ne peut pas invoquer cette différence pour annuler une commande.

Article 5 - Facturation - La facturation des honoraires de conseil, de création, et plus généralement de tout honoraire afférent à l'un des services fourni par l'Agence Karma s'établit après approbation par le Client de celle-ci, ou, plus tard, 30 jours après présentation au Client de toute création commandée par celui-ci. Les frais de production et les honoraires de suivi sont facturés après livraison au Client. Lorsque les usages prévoient le versement d'un acompte ou un paiement d'avance, il est facturé à l'identique au Client et réglé par celui-ci avant le début des premiers engagements de frais, le solde étant facturé à la livraison des travaux.

Article 6 – Conditions de paiement - Les factures seront réglées par le Client, selon les modalités prévues par les devis afférents. Un acompte de 50 % du prix sera facturé au Client avant le début des premiers engagements de travaux, le solde s'effectuera à la livraison des travaux. Sauf accord écrit de l'agence Karma, le paiement des services rendus doit se faire dans les 30 jours à compter de la date de facturation. Les factures non payées sans modification écrite seront automatiquement majorées de 1.5% du montant total hors TVA, et ce à commencer 30 jours après la date de facturation. Si une facture n'est pas réglée dans les 15 jours qui suivent le rappel, le montant dû sera majoré de 20% de l'indemnité forfaitaire.

Article 7 - Retard de paiement - Le non-paiement du Client dans les délais prévus par les présentes conditions, après mise en demeure, entraîne la facturation par l'Agence Karma de pénalités conformes au taux d'intérêt légal.

Article 8 - Confidentialité - l'Agence Karma s'engage pour la durée de l'exécution de la commande, telle que définie par le bon de commande ou le devis signé, à ne divulguer aucune information de caractère confidentiel qui lui auraient été communiquée par le Client.

Article 9 - Propriété intellectuelle - L'Agence KARMA revendique leur création en tant qu'œuvre publicitaire, et à ce titre, cèdent leurs droits afférents contre rémunération. L'Agence Karma demeure seule titulaire de ses droits d'auteur résultant de ses services. L'exploitation des créations et des services s'effectue conformément aux dispositions de la commande effectuée et des dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de la signature du contrat. Toute utilisation de la création, non prévue au présent contrat, doit faire l'objet d'une autorisation expresse préalable et d'une rémunération à convenir. NB : des frais techniques inhérents à la livraison de matérielle source peuvent en outre être appliqués. Les éléments d'identification de l'entreprise, notamment le logo, le sigle, la marque, le conditionnement doivent faire l'objet d'un accord séparé prévoyant les modalités de cession des droits et la rémunération de celle-ci. En ce qui concerne les droits des tiers (droit d'auteur, droits voisins), ces droits sont négociés par l'Agence Karma. en accord avec le Client suivant les nécessités des services fournis, et facturés à celui-ci. Au cas où il serait envisagé de procéder à d'autres utilisations que celles initialement prévues, l'Agence Karma s'efforcera de négocier avec le tiers en vue d'acquiescer les droits nécessaires à ces utilisations. Le Client s'engage en contrepartie à signaler toute utilisation non prévue initialement dans la commande. La cession consentie ci-dessus ne couvre pas les droits des personnes (droit à l'image, droit de la personnalité liés aux personnes physiques ou personnes morales, pour la réalisation ponctuelle de contributions particulières telles que la photographie, l'illustration, la vidéo). Ces droits sont négociés par l'Agence Karma en accord avec le Client suivant les nécessités des services fournis et facturés à celui-ci. L'Agence Karma indiquera au Client le montant et les limites des droits acquis.

Article 10 - Responsabilité du Client - Le Client mettra à la disposition de l'Agence Karma à titre confidentiel, tous les éléments qu'il lui sera possible de fournir à cette dernière et qui sont nécessaires à la connaissance des produits et services objets de la commande et à celle de leurs marchés. Le Client garantit l'Agence Karma. de toutes les conséquences d'une action qui trouverait sa source dans les informations fournies par lui sur ses produits ou ses services. Il est de ce fait responsable des informations qu'il transmet à l'Agence Karma. Portant notamment sur le nom, la composition, les qualités, les performances du produit ou du service faisant l'objet de la commande. Il est également responsable du respect des législations spécifiques à son activité. En conséquence, l'Agence Karma. ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des projets qu'elle aura soumis au Client et au sujet desquels elle aura obtenu son accord, notamment en cas d'action en responsabilité.

Article 11 - Responsabilité de l'Agence Karma. - l'Agence Karma ne doit pas manquer à son obligation de conseil. L'Agence Karma veille pour ce qui la concerne au respect de la réglementation de la publicité dans le cadre des campagnes et supports qu'elle conçoit et diffuse pour le compte du Client. L'Agence Karma ne pourra être tenue pour responsable de toute décision prise par le Client ou tout tiers désigné par lui.

Article 12 - Réserve de propriété. Dans tous les cas l'ensemble des travaux et éléments fournis par nos soins restent notre entière propriété jusqu'au paiement intégral du solde à régler, conformément aux dispositions légales en vigueur. Le transfert des droits de propriété intellectuelle ne sera effectif qu'à la livraison et après paiement du solde des travaux. En aucun cas, le client ne peut revendre notre travail de création et de programmation, même si nous vous avons cédés les droits d'utilisation.

Tout travail d'identité visuelle, de maquettes et de conception graphique est un travail de création payant. L'ensemble des maquettes, logos et autres créations restent l'entière propriété de l'agence Karma tant que le client n'a pas réglé ces travaux. Il ne peut imprimer, ou s'inspirer de ce travail de création à des fins personnelles sans accord préalable de l'agence. Tout travail fourni lors d'appel d'offre ou demande de devis (maquette, proposition, design web...) restent l'entière propriété de l'agence, toute utilisation partielle d'un élément occasionnerait des poursuites.

Article 13 - Hébergement, nom de domaine et contrat web - L'hébergement du site du client se fait sur le serveur de l'agence KARMA, il est facturé annuellement et renouvelé de manière tacite à la date anniversaire du paiement de la première facture. Le client peut cesser son hébergement quand il le souhaite par simple lettre recommandée, néanmoins le paiement de l'année en cours sera dû. Le client paiera le renouvellement de son nom de domaine chaque année sur présentation de la facture par l'agence Karma. Le client est propriétaire de son nom de domaine et de tous autres noms de domaines achetés par l'agence et contractuellement rachetés par le client. Néanmoins, le non paiement annuel du renouvellement d'un nom de domaine, en annulerait la propriété, propriété automatiquement transférée à l'agence KARMA. Le site est la propriété du client à partir du règlement totale de la facture (le site est livré avec les fichiers swf, html, ac_runactivecontent.js). L'agence revendique sur ses créations un droit d'auteur, par conséquent le site finalisé et livré ne pourra faire l'objet de copie (tout ou en partie) ou modifié sans cessation de droit d'auteur et accord préalable de l'agence. Tout retard de paiement des factures d'hébergement ou de renouvellement de nom de domaine conduira à une suspension de mise en ligne. Toute création de site web est régie sous contrat d'agence.

Article 14 - Site Professions médicales - Tous les sites destinés aux professions médicales sont soumis à la charte HON et en demande de validation. Le refus de la charte HON à valider le site du client conduirait l'agence à proposer aux clients des suggestions de modifications, libre à lui de les suivre ou les refuser.

Article 15 - Limites de responsabilité. Il est entendu que nous ne pourrions être tenus responsables des mauvaises utilisations faites avec les outils interactifs ou non qui seront le fruit de notre travail. Les éléments constitutifs de votre site ou autres outils informatiques sont soumis à des règles pouvant varier suivant les lois des pays où se trouvent vos utilisateurs ; nous ne pourrions être tenus pour responsables en cas de problèmes avec les contenus et les textes ou images (fixes ou mobiles) mis en scène sur votre applicatif multimédia. Il vous appartient de vérifier si les éléments (textes, images, sons, vidéo, autres, ...) utilisés respectent le droit. Ainsi les textes, images, illustrations, et autres éléments fournis par vos soins pour la création de graphismes ou autres doivent vous appartenir en termes de droits d'utilisation. En aucun cas vous ne pouvez nous demander une quelconque indemnisation sur des éventuelles conséquences générées par un outil interactif fourni par nos soins. Toutes les informations contenues sur notre site sont susceptibles de changer sans préavis. Aucune information du site ne peut nous être opposée à des fins de vente forcée ou à des fins de remise ou dédommagement quelconque. Il vous appartient de vérifier auprès de nos services que les offres présentées sur le site ont valeur d'engagement et ont cours. En aucun cas nous n'acceptons des conditions de commande visant à annuler ou modifier nos propres conditions de vente ou de garantie. Ni d'escompte imposé pour paiement comptant. Aucune information ne peut être reproduite sans notre accord écrit.

Article 16 - Force majeure. En cas d'événements extérieurs mettant en cause le bon fonctionnement ou la livraison telle qu'elle était prévue par contrat, nous ne pouvons être tenus pour responsables. Exemple d'événements : grèves, interruption totale ou partielle des services de télécommunication, coupure du fournisseur d'accès internet, de transfert de données, d'infection virale informatique généralisée, problèmes liés à la plateforme d'hébergement de votre site, intrusion informatique, ...

Article 17 – Délais de livraison s'engage à tout mettre en œuvre pour procéder à la réalisation des services commandés par le client, mais ne souscrit aucune obligation de délais, sauf convention particulière. Si conventions particulières il y a, les délais indiqués sur nos devis et bon de commande sont indicatifs, ils ne constituent pas un engagement formel. En cas de dépassement ils ne peuvent ouvrir à des dommages et intérêts ou autre forme de pénalités. Ils sont indiqués dans le cadre d'un respect réciproque des délais. Si vous avez à fournir des éléments pour la réalisation de toute ou partie des travaux et que vous livrez ces éléments avec du retard, nous ne pouvons garantir un délai simplement augmenté du même retard, il risque d'être plus long suivant le planning de production en cours à ce moment là.

Article 18 - Litiges Le présent contrat est soumis au droit Français. A défaut de solution amiable entre les parties pour tout différent survenant entre elles à propos de la formation, de l'exécution, de l'interprétation ou de la résiliation du présent contrat, il est fait attribution de compétences au tribunal de Commerce d'Antibes, nonobstant pluralité de défendeurs ou appels en garantie, et ce même en cas de référé.

Article 19 –L'éthique professionnelle. L'Agence KARMA intègre les aspects réglementaires inhérents à la publicité et fournissent les sources précises de leurs allégations, dans le respect des recommandations et publications en usage dans chaque spécialité.

Article 20 - La compétence qualifiée. L'Agence KARMA s'entourent de collaborateurs permanents de qualité et assurent la mise à jour des connaissances dans leur domaine de compétence. Des équipes créatives et commerciales professionnelles, un studio intégré et une cellule de production à la pointe du marché.

Article 21 –Le code de conduite. L'Agence KARMA ne participe qu'aux consultations d'annonceurs et appels d'offres, ne comportant que 2 autres concurrents identifiés au maximum et faisant l'objet d'un dédommagement après compétition pour les agences non retenues.

Article 22 – La juste rémunération. L'Agence KARMA souhaite que la collaboration soit formalisée en matière de rémunération : par un contrat annuel ou pluriannuel par une rémunération comprenant des honoraires de conseil et de suivi, des honoraires par opération et des frais techniques.



Article 23 – Les honoraires temps passé, réels ou au forfait. Sont généralement calculés sur une base annuelle, en fonction du temps passé réel ou forfaitisé : recommandations de moyens. Ils comprennent, de manière non exhaustive, les éléments suivants: une recommandation stratégique, une à deux recommandations de moyens, une équipe dédiée en contre partie d'une exclusivité, l'agence peut accepter une clause de non-concurrence strictement délimitée à la même classe de produit, ou le même segment du marché... pour la durée du contrat, sur le territoire et les supports objets du contrat. La rémunération de base retenue peut être complétée par une rémunération, autrement appelée « incentive », qui serait définie en amont sur la base de critères qualitatifs et/ou quantitatifs, agréée par les deux parties.

Article 24 – Les travaux et frais techniques. Ces prestations peuvent être rémunérées conformément à un barème ou sur la base d'un devis faisant apparaître ou non la rémunération de l'agence pour son travail de suivi. Sont considérés notamment comme travaux techniques : la création : maquettes finalisées,... la production audiovisuelle, graphique, sonore (ligne graphique, document d'exécution, travail des images en haute définition...), l'achat des prestations et la négociation des droits des tiers. Les droits des tiers : l'agence indiquera à l'annonceur le montant et la limite des droits acquis : dans le temps, dans l'espace et par type de support ou mode d'exploitation.

Article 25 – Réclamations. Pour être valable, toute réclamation doit être adressée par écrit au siège central de l'agence Karma dans les huit jours qui suivent la réception de la facture. Si aucune réclamation n'est enregistrée dans ce délai, le travail et la livraison sont considérés comme étant entièrement acceptés par le client. Tout problème invoqué par le client concernant un ajout ou une partie du travail réalisé ne l'autorise pas à suspendre le paiement du travail achevé.